

SECTION 21

DIVISION BOEUF DE BOUCHERIE

2026

EXPOSANTS DE BOEUFS

Règlements généraux:

- Ouvert aux exposants de toutes les régions.
- Tous les exposants doivent devenir membre de la Société agricole du Pontiac
- Preuve d'assurance responsabilité de 2,000,000\$ minimum pour l'année courante et les frais doivent accompagner chaque formulaire d'inscription. Les entrées sont enregistrées seulement quand toute l'information sera reçue, un frais de 25% sera imposé à la bourse gagnée si les documents requis sont envoyés en retard. Toutes inscriptions doivent être postées à la société d'agriculture du Pontiac, C.P. 149, Shawville QC J0X 2Y0, avant le 14 août 2026. La date limite est le 26 août pour les inscriptions pas AssistExpo à assistexpo
- Frais d'exposition 15% de la bourse gagnée.
- Tout litige doit être fait auprès du directeur de la division le jour même. Toute plainte doit être faite par écrit avec un chèque certifié de 100\$ ou en argent comptant. La décision rendue est finale et sans appel.
- Nous en sommes pas responsables de tout dommage ou perte. L'exposant est responsable de tout dommage causé par lui, ses aides ou ses animaux.
- Les enfants de moins de 6 ans doivent être accompagnés d'un adulte en tout temps dans la grange.
- Les animaux présentant de signes de maladies ou de parasite devront quitter les lieux immédiatement.
- Nous ne sommes pas responsables de toute transmission de maladies entre les animaux.
- Les animaux doivent être identifiés par leur étiquette ATQ ou celle de l'Ontario, à défaut l'animal devra quitter le site immédiatement.
- Maximum de 10 classes par race.
- Chaque exposant aura droit à
 - aides de ferme : 2 laisser-passer pour 4 tête de bétail
 - Véhicule : 1 laisser-passer et un 2e laisser-passer si 6 têtes et plus de bétail

Les laisser-passer seront distribués par le directeur une fois les vérifications faites. La Société agricole du Pontiac n'est pas responsable de tout dommage aux véhicules stationner sur le site.

- Informer-vous auprès du directeur avant d'installer vos cageots de tonte.
- Les exposants doivent garder libres les allées et les portes, ne pas y laisser nourriture, chaises et toutes autres accessoires qui entraveraient la circulation des personnes et des animaux.
- Un maximum de 10 classes par race peut être présenté
- Deux substitutions sont permises
- Aucune restriction sur les multiples dans les classes, sauf pour le troupeau de l'éleveur et le taureau et sa progéniture.
- Les veaux présentés lors du concours vache et veau peuvent être présentés individuellement.
- Si vous voulez arriver vendredi, vous devez aviser un des directeurs au plus tard jeudi matin.
- Les exposants arrivent le samedi matin et partent lors que leur concours est terminé.
- L'horaire du concours peut changer sans préavis selon le nombre de participants. Cependant, les races sont présentées par ordre alphabétique anglophone les unes après les autres : Angus, Bull calf, Any other Breed, CrossBread, etc.
- Les juges, à leur discrétion, pourraient subdiviser une classe ayant plus de 14 participants.

Samedi

Aréna

SVP vous inscrire auprès de Nancy avant 12h (midi)

Peewee à 12 h 30

Bœufs à 13 h

Nouveautés pour 2026

Frais de déplacement

Les exposants qui se déplacent de 74 km ou moins (aller seulement) de la ferme au site de la foire de Shawville (215 rue Lang, Shawville, QC) recevront une compensation de 25\$ par animal jusqu'à concurrence de 250\$.

Les exposants qui se déplacent de 75 km et plus entre la ferme et le site de la Foire (215 rue Lang, Shawville QC0 recevront une compensation de 50\$ par animal jusqu'à concurrence de 500\$.

Directeurs: Nancy Tubman 819-647-2497, Tyler McCann 613-639-6705

Juge : Mike Earley, Kerwood, ON

Prix

1^{ère} 120\$, 2^e 110\$, 3^e 95\$, 4^e 80\$, 5^e 75\$, 6^e 65\$, 7^e 65\$, 8^e 65\$, 9^e 65\$, 10^e 65\$.

Section 55 Angus

Section 56 Autre race, toute ainsi que race croisée

Section 52 Charolais Section 49 Hereford- Et Hereford « *mark of excellence Show* »

Section 57 Shorthorn

Section 53 Simmental

CLASSES DE TAUREAU

1. Taureau-veau né le ou après le 1er janvier 2026, âge minimum de 3 mois le jour du concours.

2. Taureau né le ou après 1er janvier 2025.

CHAMPION JUNIOR TAUREAU

CHAMPION RESERVE JUNIOR TAUREAU

3. Taureau né le ou après 1er janvier 2025 et le 31 août 2025.

Champion Taureau sénior

Vice-Champion sénior

4. Taureau-2 ans née après le 1^{er} janvier 2024.

Grand Champion Taureau

Vice Grand Champion Taureau

CLASSES DE VACHES

5. Génisse née le ou après 1er janvier 2026, âge minimum de 3 mois le jour du concours.

Champion Génisse

Vice-Championne Génisse

6. Génisse née entre le 1er septembre 2025 et 31 décembre 2025.

7. Génisse née entre le 1er mars 2025 et le 31 août 2025.

8. Génisse née entre le 1^{er} janvier 2025 et le 28 février 2025.

CHAMPIONNE JUNIOR

VICE-CHAMPIONNE JUNIOR

9. Vache née en le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2024 avec sa progéniture pure race tatouée de 2022. Ils seront considérés comme une inscription. Cependant, la progéniture pourra être inscrit seul dans les classes, 1, 4, 9, 10 et 11.

10. Vache née avant le 1^{er} janvier 2024 avec sa progéniture pure race, tatouée de 2022. Ils sont considérés comme une inscription. Cependant, la progéniture pourra être inscrit 1,4,9, 10 and 11.

CHAMPIONNE SÉNIOR

VICE-CHAMPIONNE SÉNIOR

GRANDE CHAMPIONNE

VICE-GRANDE CHAMPIONNE

11. Troupeau de l'éleveur, un groupe de 4 animaux engendrés chez l'exposant, chaque sexe devra être représenté. Chaque animal doit avoir participé dans une des classes précédentes. Au moins un animal doit être la propriété de l'exposant. Limite d'une inscription par exposant.

12. Progéniture du géniteur, un groupe de 3 animaux du même géniteur, chaque sexe devra être représenté. Chaque animal doit avoir participé dans l'une des classes précédentes. Au moins un animal doit être la propriété de l'exposant. Limite d'une inscription par exposant.

13. Progéniture de la génitrice, 2 animaux, progéniture d'une génitrice. Chaque animal doit avoir participé dans l'une des classes précédentes. Limite d'une inscription par exposant.

CHAMPIONS SUPRÊMES

CHAMPION SUPRÊME MALE ET FEMELLE SE QUALIFIENT POUR L'EXPOSITION « ROYAL WINTER FAIR MASTERFEED SUPRME CLASSES ».



CHAMPION SUPREME MALE classe ouverte à tous les grands champions toutes races confondues.

Commandité par MacGregor Concrete Products, Beachburg & Pembroke, ON.

SUPREME CHAMPION FEMALE classe ouverte à toutes les grandes championnes toutes races confondues.

Commandité par MacGregor Concrete Products, Beachburg & Pembroke, ON.

CONCOURS HEREFORD MARK OF EXCELLENCE

Samedi 5 septembre 2026 à 13h

Section 49- HEREFORD

Prix

1^{ère} 120\$, 2^e 110\$, 3^e 95\$, 4^e 80\$, 5^e 75\$, 6^e 65\$, 7^e 65\$, 8^e 65\$, 9^e 65\$, 10^e 65\$.

Règles

- 1. Les règles en vigueur qui seront mises en place sont celles du « Canadian Association Mark Of Excellence (MOE) ».*
- 2. Le propriétaire de l'animal doit être membre en règle du Canadian Hereford Association, Ceci ne s'applique pas au manieur (handler).*
- 3. Une copie numérique du certificat d'enregistrement doit être fourni avec les documents d'inscription. Un rappel aux exposants que les inscriptions doivent préciser le propriétaire comme inscrit au pédigrée et que les animaux doivent avoir un tatou lisible et correspond au pédigré.*
- 4. Aucune modification à un tatou se sera permise après l'arrivée de l'animal*
- 5. Les exposants doivent avoir un carton par animal pour chaque stalle.*
- 6. La veste rouge ou la chemise rouge doit être obligatoirement porté par les exposants.*
- 7. Veuillez lire et respecter les règles de la section ''Attention aux exposants des bœufs''*

Classes des taureaux

- 1. Veau né entre le 1^{er} janvier 2026 et le 1^{er} juin 2026.*

Champion veau

Vice-champion veau

2. Taureau yearling né entre le 1^{er} septembre 2025 et le 1^{er} décembre 2025.
3. Taureau yearling né entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 août 2025.
Champion Taureau Junior
Vice-Champion Taureau Junior
4. Taureau 2 ans- né après le 1^{er} janvier 2024.

Champion Taureau sénior

Vice-Champion Taureau

GRAND CHAMPION Taureau

Vice-GRAND CHAMPION Taureau

Classes-vaches

5. Génisse née après le 1^{er} janvier 2026 et âgée d'au moins 3 mois au moment du concours. Les classes seront divisées selon l'âge s'il y a plus de 10 inscriptions.

Championne Génisse

Vice-Championne Génisse

6. Génisse née entre le 1^{er} septem5re 2026 et le 31 décembre 2025.
7. Génisse yearling junior née entre 1er mars 2025 et le 31 août 2025.
8. Génisse yearling sénior née entre le 1^{er} janvier 2025 et le 29 février 2025.

Championne Génisse junior

- 9.
10. Vache de 2 ans, née en 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2024 avec au pied son veau tatoué, pure race et né en 2026. Cette paire sera présentée comme équipe. Le veau demeure éligible pour être présenté seul dans les classes 1,5,11,12 et 13. Cependant le veau ne cumule aucun point pour le concours MOE.
11. Vache mature, née AVANT le 1^{er} janvier 2024 avec, au pied, son veau tatoué, pure race et né en 2026. Cette paire sera présentée comme équipe. Le veau demeure éligible pour être présenté seul dans les classes 1,5,11,12 et 13. Cependant le veau ne cumule aucun point pour le concours MOE

Championne femelle sénior

Vice-championne femelle sénior

GRANDE CHAMPIONNE femelle

VICE-GRANDE CHAMPIONNE femelle

12. Troupeau de l'éleveur, un groupe de 4 animaux engendrés chez l'exposant, chaque sexe devra être représenté. Chaque animal doit avoir participé dans une des classes précédentes. Au moins un animal doit être la propriété de l'exposant. Limite d'une inscription par exposant.

13. Progéniture du géniteur, un groupe de 3 animaux du même géniteur, chaque sexe devra être représenté. Chaque animal doit avoir participé dans l'une des classes précédentes. Au moins un animal doit être la propriété de l'exposant. Limite d'une inscription par exposant.
14. Progéniture de la génitrice, 2 animaux, progéniture d'une génitrice. Chaque animal doit avoir participé dans l'une des classes précédentes. Limite d'une inscription par exposant.

DISTINCTION MEILLEUR ÉLEVEUR

Tel que mentionné dans le règlement du « Canadian Hereford Association Mark Of Excellence ». Cette distinction est remise à la personne ou la compagnie dont les animaux ont cumulé le plus score sur la base des 6 meilleurs résultats.

DISTINCTION MEILLEUR EXPOSANT

Cette distinction est remise à l'exposant qui a cumulé le plus de points pour les animaux dont il est propriétaire. Le cumul se fait sur les 6 meilleurs résultats. En cas copropriété, il faudra nommer un seul des copropriétaires ou bien les ceux-ci seront considérés comme une seule entité.